

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT :

Collège G. GOUY

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} AVRIL 2022**

Année scolaire : 2021-2022

Quorum : 12

Numéro de séance : 5

**Nombre des présents : 15 dont un non
votant.**

Date de convocation : 21 mars 2022

Nombre d'absents excusés : 4

Présidence de : Mme Amina BENCHEIKH

PRESENCE AU CONSEIL :

Séance du : 01 avril 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	BENCHEIKH A	X						
	Adjoint	PEDARD B	X						
	Gestionnaire	DENHEZ J-L	X						
	CPE	CAVILLAT É	X						
	Agent Comptable	CARIAS J-M	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	MOUNIER V			X				
	Collectivité de rattachement	DUCHAMP C	X						
	Commune siège	LACROTTE É	X						
	Commune siège								
Personnalité qualifiée									
Total			7						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	SAVINI S	X			ROGER C			
		CHABRIER S			X	BATAILLE V	X		
		LASCOMBE	X			BARBE F			
		BUFFAT P							
		LAHOUSTE M-L			X				
		CHANEAC G			X				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DEGREMONT M	X						
		TAVERNIER M-P	X			DURAND A			
		JOFFRE L	X			BOIRON C			
Total			5			1			
Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BEAULIEU F		X		PITTET L		X	
		ROSELLO V		X		CHAROLS M		X	
		ODDOUX S	X			RUIZ P			
		JARRY B		X		MARIN M-É		X	
		MONVILLE A		X					
		REYNAUD M		X					
		EL BAKIRI M		X		NGOUNOU T		X	
	Elèves	FIALON A	X		NOMEDE S		X		
Total			2						

INTRODUCTION

Présidence : Madame Amina BENCHEIKH.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DENHEZ

Le procès-verbal du Conseil d'administration précédent ne suscite aucune observation.

L'ordre du jour est modifié de la manière suivante :

I. Domaine budgétaire et financier :

- 1. Le compte financier 2021 pour deux votes.**
- 2. Une DBM pour vote sur OPC (facture FCSH)**
- 3. Admission en non-valeur pour vote.**

II. Fonctionnement :

- 1. Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux :
Autorisation de signature.**

III. Action Educative :

- 1. Information sur la vie du collège.**

IV. Questions diverses

- 1 : Budget internat.**

I. DOMAINE BUDGETAIRE ET FINANCIER

1. L'agent comptable en titre étant en longue maladie, c'est son suppléant, Monsieur Jean-Marc Carias qui commente le rapport de l'agent comptable. Il s'attarde notamment sur la page 5 du PDF, qui met en évidence un certain nombre d'éléments budgétaires. Parmi ceux-ci, le constat d'un exercice déficitaire de plus de 1500 € (déficit budgétaire autorisé en début d'année de plus de 2600 €)

Le SRH est excédentaire de 3.29 €.

Le fonds de roulement augmente légèrement du fait des sommes non prélevées, et l'épargne financière est d'un peu plus de 56 000 €.

Il y a une forte diminution de l'autonomie financière (-24%) et le temps du recouvrement des créances s'allonge du fait d'une campagne de bourse très longue.

L'épargne mobilisable est composée à 55% de créances amiables et 45 % de disponibilités. Le taux d'autonomie du fonds de roulement baisse de 54% en 2020 à 40% en 2021 et l'autonomie de la trésorerie de 35% à 28%.

Adoption sans réserve du compte financier.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 14

Affectation des résultats sur un compte unique.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 14

2. DBM pour vote sur OPC :

Il s'agit de couvrir une dépense d'achat d'un mixeur qui sera remboursé majoritairement par le FCSH. Le coût global dépassant les 800 € nécessite l'ouverture des crédits sur OPC. La facture est d'un montant de plus de 1 000 € mais ne restera à charge de l'établissement qu'à concurrence de 400 €.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 14

3. Admission en non-valeur :

Il s'agit d'un montant de 201.20 € de demi-pension auquel s'ajoutent les frais d'huissier pour 153.56 €. Le gestionnaire propose l'admission en non-valeur pour la créance et les frais d'huissier. La famille n'a pas fait réponse à nos sollicitations et de fait, jusqu'alors aucun fonds social n'a pu être établi dans les temps. Compte tenu des nouveaux éléments fournis par l'huissier, le dossier sera quand même proposé à la commission afin de diminuer la non-valeur, si possible.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 14

II. FONCTIONNEMENT

1. Convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux : Autorisation de signature.

Le département a souhaité que soient renouvelées les conventions passées avec les communes et les communautés de commune dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux. Cette convention tripartite fait l'objet d'une autorisation de signature, car pluriannuelle. Elle engagera le département à régler le service fait.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 14

III. ACTION EDUCATIVE

1. Protocole sanitaire. L'allégement des procédures incite la direction à remettre en place le fonctionnement standard dans les classes début mai. En l'occurrence, les enseignants resteront dans la salle et ce sont les élèves qui bougeront.

Néanmoins, s'agissant de la restauration, nous restons vigilants à maintenir la distanciation sociale et la désinfection.

2. Projet E.twinning : Venue d'élèves espagnols en journée début mai.

3. JPO : Vendredi 08 avril 2022 à partir de 16h30 jusqu'à 18h30. Fin des cours à 15h30.

4. Semaine des langues du 04 au 08 avril. Evalang : Examen en Anglais pour tous les élèves de 3°.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Quels sont les fonds disponibles pour les activités des internes ?

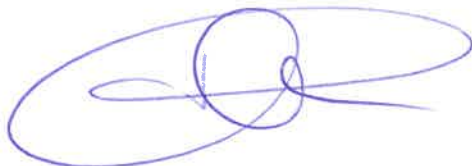
En 20-21, les activités de l'internat du collège se résumaient à un projet au vieil Audon. Celui-ci aurait du être financé par le Département mais n'ayant pas eu lieu, les dépenses, sans point commun avec le projet, n'ont pas été remboursées.

En 2021-22, seul un projet inter-établissement « internat du XXI^e siècle », fait l'objet d'un référencement APECA. En l'absence d'autres demandes spécifiques APECA, c'est l'établissement qui se doit de financer sur une ligne commune incluant la participation de l'établissement au projet APECA, les éventuelles sorties non programmables et les quelques activités internat d'ici septembre.

Pour l'année 22-23, un projet est en cours d'élaboration concernant l'internat du collège. Il n'y a donc à couvrir, sur la part de l'établissement, que les quelques sorties entre début avril et fin juin. C'est fonction du disponible que ces projets seront lancés.

Fin de la séance à 16h15.

Secrétaire de séance.



Marie-Pierre TAVERNIER

Présidente du CA.



Amina BENCHEIKH